

Extrait d'acte de décès

Procureur de la République

Définition de glossaire

Mis à jour le 04 novembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Magistrat à la tête du parquet (ou ministère public) au sein d'un tribunal de grande instance (TGI). Il est destinataire des plaintes et signalements. Il dirige les enquêtes, décide des poursuites et veille à l'application de la loi.



Mairie de Nargis

1, rue de la Mairie

45210 Nargis

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr